



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/04/2017

Référence
2017_04_09_2

Objet de la délibération
Convention avec l'association Éner'gence

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	22	26

Date de la convocation
29/03/2017

Date d'affichage
29/03/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 6 Avril à 15 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal représentée par RAPIN Raphaël (suppléant), TANGUY Geneviève, MM : CALVEZ Christian, GUEGANTON Loic, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, RAMONE Louis, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. NEDELEC Yohann, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, KERMAREC Charles à Mme BELLEC Claude, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François, RIOUAL Bernard à M. MASSON Alain

Excusé(s) : Mmes : BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, QUIGUER Tifenn, MM CAP Dominique, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Arnel, MOAL Gurvan, MELLOUËT Roger, OGOR Pierre, PICHON Ronan, STEPHAN Yves, TALARMAN Roger

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, MM BUREL Erwan, CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M. NEDELEC Yohann

Objet de la délibération :
Convention avec l'association Éner'gence

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest, a engagé une démarche avec les communautés du territoire relative à la réduction de la demande en énergie et au développement des énergies renouvelables, souhaitant ainsi impulser une dynamique et une réflexion communes en matière énergétique.

Poursuivant notamment des objectifs de préservation des ressources naturelles et de lutte contre l'effet de serre, Éner'gence assiste les collectivités dans la mise en œuvre de programmes de réduction des consommations et dépenses d'énergies par des actions de conseil, d'information et de sensibilisation sur les équipements et leur utilisation. Elle agit pour ses membres, dont fait partie le Pôle métropolitain du Pays de Brest, sous une forme de partenariat associant leurs objectifs et l'intérêt général.

La présente convention (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Pôle métropolitain du Pays de Brest et Ener'gence s'engagent à mettre en œuvre un programme de travail, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées ci-dessus.

Le programme de travail pour l'année 2017 est le suivant :

- Poursuivre l'étude de préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : schéma d'organisation, cadrage financier, phase pré-opérationnelle,
- Soutien technique au Pôle métropolitain sans sa mission d'accompagnement des 5 communautés de communes pour l'élaboration de leur PCAET,
- Dans le cadre de la révision du SCoT, accompagnement à l'intégration des questions énergétiques dans le Document d'Orientations et d'Objectifs,
- Rôle de conseiller lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat,
- Accompagnement à la préparation des comités de pilotage énergie.

Pour mener l'étude de préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, le Pôle métropolitain a répondu à un appel à projet régional lancé par l'ADEME et la Région Bretagne. Le Pôle métropolitain a été retenu et percevra 20 000 euros en 2017. Cette somme sera attribuée à Ener'gence pour sa contribution à l'étude de préfiguration.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser :

- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 26 355 euros pour 2017,
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest à verser 20 000 euros à Ener'gence au titre de sa contribution à l'étude de préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat,
- Le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

Décision du Comité syndical :

Monsieur MASSON, ne prend pas part au vote. A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent :

- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 26 355 euros pour 2017,
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest à verser 20 000 euros à Ener'gence au titre de sa contribution à l'étude de préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat,
- Le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 6 avril 2017

François CUILLANDRE,

Président